

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Jean-Marie BOITZY

Louange et Charité

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1965, tome 63, p. 231-233

© Abbaye de Saint-Maurice 2013

Louange et Charité

Dans les derniers « Echos de St-Maurice » M. le chanoine Eracle, rédacteur de cette revue, montrait la vieille Abbaye entourant d'un culte solennel les restes des Martyrs Thébains et appelée à continuer sa mission bienfaisante si la charité fraternelle la fait demeurer belle et sans rides.

Mon propos, aujourd'hui, serait de relever le rôle particulier de la psalmodie, louange divine, dans la vie de charité.

On ne s'aime que dans la beauté et la bonté. Beauté et bonté sont essentiellement propriétés divines : il importe donc à l'homme de les faire descendre dans son cœur. L'esprit découvre la beauté, en devient amoureux : le cœur et l'esprit s'unissent.

L'âme en prière, surtout chez les débutants, est tiraillée par l'imagination, peut-être par les compositions et les analyses de l'esprit : la quiétude lui manque pour vaquer à la contemplation. La psalmodie réussit à créer une atmosphère de solitude et un état de disponibilité à la contemplation. Si l'on interroge des religieux, ils reconnaîtront que la nature des psaumes est propre à les replacer dans le milieu de la prière, particulièrement celle de contemplation qui s'établit avec l'intériorisation, le repos de l'esprit et du cœur, l'entrée dans un silence où ne subsiste que la mémoire des bienfaits divins. Prière de demande ou d'adoration, le prêtre répétera souvent des versets psalmiques devenant de vraies oraisons jaculatoires. Et l'on sait que les grands maîtres ont vu, dans ces appels enflammés, un moyen très efficace de parvenir à l'union mystique.

La présence de Dieu transformant l'homme tout entier, spiritualisant le corps, fixant les affections, simplifiant et illuminant l'esprit, induira non seulement l'âme au respect de son Créateur, mais la mettra en mesure de converser d'une façon ininterrompue et en toute confiance avec lui.

C'est pourquoi l'Eglise a confié à ses prêtres, aux religieux et religieuses, de dire l'office de chœur qui apparaît comme la grande louange ou, tout simplement, comme la grande prière. En elle, s'établit une sorte de collaboration entre Dieu et l'homme pour le salut du monde. L'adoration et la supplication s'unissent, implorant le règne de Dieu et l'accomplissement de ses volontés. La noblesse de la prière, l'amour dont elle sera porteuse, ne pourront



Liturgie solennelle à l'Abbaye de Saint-Maurice

être mis en doute puisque pensées et paroles sont inspirées et que le chrétien, inséré par le baptême dans le Christ Jésus, portera avec lui sa louange au Père.

La maison où l'on remplit cette mission officielle de l'Eglise devient un organisme de la communauté chrétienne, intercession vivante pour chacun de ses membres. Il s'agit donc, ici, plus que d'une prière personnelle, c'est celle du peuple chrétien. De la conscience, de la responsabilité mieux comprises de cet office, naîtront des grâces plus nombreuses pour la chrétienté et une joie amplifiée par cette charité répandue. L'office divin, « souffle catholique de l'Eglise », a-t-on dit, amour, jubilation dans toute la Maison de Dieu qu'est le peuple chrétien, réconfort de charité

liant le Pape, les évêques, les prêtres aux fidèles du monde entier !

Il n'est pas difficile d'entrevoir, dès lors, comment certaines dévotions vont afficher un caractère personnel et cela au détriment de la liturgie. Vouloir prier pour soi, en privé ; surtout, prétendre donner aux formules du bréviaire plus d'intensité en les faisant supplanter la célébration commune, c'est oublier l'unité de l'Eglise priante : petites églises unies à l'Eglise. On reconnaîtra que l'office récité selon la commodité de chacun exprime bien intérieurement les liens courant du fidèle au prêtre, à l'évêque, au Pape.

D'ailleurs, ne l'oublions pas, l'office du prêtre isolé n'est que suppléance de l'office du clergé, au chœur. Il n'y a pas d'office privé, mais un minimum de formules dont la récitation ne sera que suppléance de l'office solennel. Si le canon 135 spécifie l'obligation de réciter l'office, sans précision, l'esprit n'en reste pas moins que, sans raison majeure, le prêtre devrait réciter son bréviaire en commun. L'obligation du bréviaire a son fondement non pas dans la réception des ordres, mais dans l'appartenance à une église déterminée et pour laquelle le prêtre aura à s'acquitter de l'« office ».

C'est dans cet office, qui devient tour à tour invocation, supplication, exposé des nécessités, appel au secours, action de grâces en faveur du peuple, que nous apparaît vraie la charité. Si la prière s'unit à celle du Christ, une vivante communication s'opère au point que sa prière devient la nôtre et que, comme des fils, nous découvrirons le Père. Cette prière s'achève dans l'Eglise, corps mystique, dans l'Eglise militante étendue aux dimensions du monde. Prière collective donc, excluant l'individualisme, le séparatisme, l'indépendance ; prière exigeant même chant, mêmes attitudes, mêmes intentions générales, préparant les dispositions du cœur et favorisant la communauté.

La prière peut être elle-même acte de charité et surtout obtenir les grâces nécessaires à l'acte de charité, elle ferait encore éclater tout l'amour dans la pure louange, dans ces **Gloria Patri** qui terminent les psaumes ou dans la chaleur du **Te Deum**.

Une maison ne peut mieux exprimer son sens de l'adoration, du sacrifice, que dans la célébration liturgique. Comme, au surplus, l'Abbaye de St-Maurice est habitée par des chanoines dont le sacerdoce s'exprime en corps, collégialement, les constitutions du monastère d'Agaune lui donnent pour premier but : « rendre à Dieu un culte solennel ». La spiritualité canoniale, principalement spiritualité liturgique communautaire, centrée sur la vertu de religion, mettra en valeur ce mot d'un auteur de l'Ordre : « Regnum nostrum, chorus et altare ».

Jean-Marie BOITZY